

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU  
4 AVRIL 2024**

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 – Usine du Muy – RD 25 – Quartier Rabinon, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 25 mars 2024, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

**PRESENTS :**

BOYER Liliane - CHIRON Hervé - CHIOCCA Christophe - LONGO Gilles - MERIMECHE Kader - RAOUST Jean Paul - MOISSIN Jean-François - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

**ABSENTS :** UGO René - HUMBERT Cédric - BOYER Max - DECARD Guillaume - GIUSTI Jacques

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BONNAL Gérard

<b>DELIBERATION N° 2024-004</b>		<b>AFFECTATION DU RESULTAT POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023</b>	
<b>Affiché du au</b>			

Par délibération en date de ce jour, le Comité Syndical a adopté le compte financier unique de l'exercice 2023.

Pour la section d'exploitation, le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 1.570.969,42 €, le résultat de clôture s'établissant à 4.464.745,95 €.

Conformément aux dispositions applicables à la comptabilité M 49, il convient de procéder à l'affectation de l'excédent d'exploitation selon les modalités retracées dans le tableau ci-après :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	3.893.776,53 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	- 1.000.000,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT</b>	1.570.969,42 €
<b><u>A) EXCEDENT AU 31.12.2023 Affectation obligatoire</u></b>	4.464.745,95 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)</li> <li>• Aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)</li> <li>• A l'exécution du virement à la section d'investissement</li> </ul>	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</li> <li>• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</li> </ul>	1.100.000,00 € 3.364.745,95 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....	€
<b><u>Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20.. (N+2))</u></b>	
<b><u>B) DEFICIT AU 31.12.20..</u></b>	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	
<b>Reprise sur l'excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	
<b>Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20..(N+2))</b>	
<b>Excédent disponible (voir A – solde disponible)</b>	
<b><u>C) Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté</u></b>	

**LE COMITE SYNDICAL,**

**APRES AVOIR DELIBERE** sur le compte financier unique de l'exercice 2023,

**VU** l'instruction budgétaire comptable M 49

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

**CONSTATANT** que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4.464.745,95 €

**APRES** en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter en réserve au compte 1068 la somme de 1.100.000,00 €

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

**AINSI FAIT ET DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

**POUR EXPEDITION CONFORME,**

  
LA PRÉSIDENTE  
Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture  
083-258301381-20240404-DELIB2024-004-AR  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024